



Mariage franco/tunisien et transcription de mariage en france

Par **sbenkahla**, le **05/02/2008** à **12:18**

bonjour,

j'ai célébré mon mariage le 04/01/08 en Tunisie, je suis résidente en France et mon mari en Tunisie. j'ai la double nationalité, je me suis marié avec mes papiers Tunisien, par la suite je me suis rendu compte que la transcription du mariage devait se faire obligatoirement par le consulat de France à Tunis.

j'ai donc pris RDV pour le dépôt de dossier de transcription, le RDV est fixé au 19/09/08 ce qui nous fais déjà 8 mois d'attente, je souhaite vivre rapidement avec mon époux en France et malheureusement je n'ai pas d'autre solution que d'attendre ce RDV.

ma question est la suivante:

ne serait-il pas plus simple de célébrer une seconde fois ce mariage mais cette fois-ci en France ? Est-ce possible légalement ?

Sinon, qu'elles sont les solutions pour un regroupement familiale rapide ?

je vous remercie par avance de votre réponse.

Cordialement,

Par **krema**, le **05/02/2008** à **18:54**

Pr le mariage en France, OUI c +simple. Fo déjà ke le visa soi accepté, le visa est payant!!!

Pr le regroupemen familiale, ça ne te concerne pa si tu es française née en France!